

# ARGENT | 17



## SOS CONSO

CHRONIQUE PAR RAFAËLE RIVAÏS

### Muret trop bas, chien et chute de trois mètres

**S**i étonnant que cela paraisse, une copropriété peut être condamnée à indemniser une personne tombée d'un muret à cause... d'un chien, comme le montre l'affaire suivante.

Le 9 août 2014, M<sup>me</sup> Y rend visite à un ami, M. X, puis sort pour la première fois, le chien de celui-ci, Tiloup. Lorsqu'elle s'assoit sur un muret – ou qu'elle s'appuie dessus, les faits n'étant pas clairs sur ce point –, Tiloup saute sur elle. Il la fait basculer en arrière et tomber trois mètres en contrebas, dans un passage étroit conduisant aux caves d'un immeuble.

L'accident, dramatique, laisse M<sup>me</sup> Y paralysée. L'indemnisation de ses conséquences étant évaluée à terme à 1,8 million d'euros, l'assurance de M. X, Pacifica, ne veut pas jouer. Elle met en cause la responsabilité du propriétaire du muret : une copropriété, assurée par Allianz. Laquelle, tout comme Pacifica, refuse de payer. Elle dénonce la «*faute d'imprudence*» de la victime qui, selon elle, n'aurait pas dû «*s'asseoir*» sur le muret.

Le tribunal judiciaire de Paris, que M<sup>me</sup> Y saisit, juge M. X «*entièrement responsable*» des dommages causés par son animal, et condamne la seule Pacifica à verser une provision. Mais cette dernière fait appel, et obtient, le 22 juin 2023, un partage de responsabilités. La cour d'appel de Paris confirme certes le «*rôle causal*» du chien dans l'accident. Elle exonère la victime de toute «*faute*», en jugeant qu'elle «*ne connaissait pas les habitudes*» de l'animal, notamment celle de «*monter là où son maître s'assoit*».

#### LES ASSUREURS DÉNONCENT « LA FAUTE D'IMPRUDENCE » DE LA VICTIME

Mais les magistrats constatent que le muret, partie commune de la copropriété, était un «*ouvrage de protection des personnes contre les risques de chute fortuite dans le vide*». Et qu'à ce titre, il devait respecter les dispositions relatives aux garde-corps prévus par la norme NF P 01-012 : lorsqu'ils sont «*minces*» (largeur inférieure à 20 centimètres), ils doivent mesurer au moins «*1 mètre*».

Or, bien que le muret n'ait été large que de 17 centimètres, sa hauteur était de 0,72 mètre à l'endroit de la chute. La cour d'appel juge que cette «*anormalité*» a, elle aussi, joué un rôle «*causal*» dans le dommage subi par M<sup>me</sup> Y. Elle retient la responsabilité du syndicat en vertu du principe selon lequel «*on est responsable du dommage*» causé par le fait «*des choses que l'on a sous sa garde*» (article 1242 du code civil). Mais aussi pour défaut de «*mise en conformité du muret*» aux normes, c'est-à-dire pour «*faute*» (article 1240 du code civil). Dès la mise en cause de leur syndicat, les copropriétaires ont réagi : réunis en assemblée générale le 27 janvier 2020, ils ont décidé de rehausser le muret... «*pour raison de sécurité*». ■

# inel

# je

«*plainte contre moi parce que je "salis la communauté chrétienne". Mais de quoi ont-ils peur puisque l'Évangile dit que la vérité nous libère ? Moi, je n'ai pas peur de la vérité.*»

«*Justice française est mon seul espoir.*»  
Espaly, Albert Maës, lui, parle sans émotion de ses «*problèmes de pédophilie*», dit sa «*responsabilité*», admet avoir «*déconné*». Il a tenu durant l'enquête avoir eu des relations sexuelles avec au moins deux autres «*mes*», également bénéficiaires de ses larmes. Mais la police française découvre que, sur les billets de 100 000 à 500 000 francs répartis distribués de la main à la main, le religieux a également effectué, de son propre personnel, 811 virements à au moins quarante jeunes et adultes différents pour un total de 110 595 euros, entre 2007 et 2016. Au Mali, en Guinée, au Sénégal, en Côte d'Ivoire jusqu'en Tunisie. Impossible de savoir combien, avant cette date, a été dépensé.  
«*Mais, avec Prospère et Sékou, c'était différent*», s'écrit le religieux. On passait des nuits ensemble. C'était des relations amoureuses. Aux autres, je donnais de l'argent pour acheter une conscience. Je me pardonnais moi-même. L'annonce de la mort de Sékou me fit un instant son verbe facile. Son regard d'acier se fige. «*Si l'on ne m'avait pas forcé d'envoyer de l'argent, j'aurais peut-être pu le sauver ! Mais j'ai obéi.*»

#### NSFERTS D'ARGENT D'AMPLEUR

«*Comme tous les frères, le religieux a fait vœu de pauvreté, son salaire est modeste. Alors d'où provenait cet argent ? D'une association de la congrégation des*